



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Publicité des professions de santé réglementées

Question écrite n° 24439

Texte de la question

M. Julien Borowczyk attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la publicité de la part de certaines professions de santé. Les prothèses auditives sont des dispositifs médicaux qui se définissent comme un moyen de lutte contre la presbyacousie et contre de nombreuses causes de surdité. En France 2 300 000 personnes sont actuellement appareillées. Le marché est donc important et en pleine expansion. Comme on peut le constater, de nombreuses publicités pour ces appareils existent. Ces publicités, quel que soit le support de diffusion, doivent comporter les informations requises pour tout dispositif médical prévues par l'article R. 5213-1 du code de la santé publique. Le Conseil d'État, dans son rapport de juin 2018, écrivait : « le recours à la publicité de la part de certaines professions de santé réglementées, tels que les opticiens-lunetiers ou les audioprothésistes, affecte indirectement l'activité des médecins prescripteurs ». Suite à des campagnes publicitaires massives, pour essayer gratuitement (sur prescription médicale) un appareil auditif, ce sont potentiellement des centaines de consultations médicales qui pourront être générées par cette publicité, en dehors de toute nécessité médicale. Les ORL qui sont en première ligne pour le diagnostic des cancers oro-pharyngés et pour la prise en charge des vertiges, verront de fait leurs délais de rendez-vous augmenter. Il souhaite connaître l'avis de Mme la ministre.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24439

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9902

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)